

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONVOCACTION :

30/01/2018

AFFICHAGE :

30/01/2018

Conseillers en

exercice : 19

Présents : 15

L'an deux mil dix-huit,

Le mercredi sept février à vingt et une heures et quarante-cinq minutes

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERRICHILLO William, Maire.

Votants : 17

PRESENTS : MM et MMES BERRICHILLO, VILLETTE, BRESSANELLI, MARTINS, DELOMME, MARTINI, CORDIN, GRAZIANI, FAVRE, CLOUP, MASSON, LOUREIRO, DUPERRIER, PICAUVET, PARIS

ABSENT EXCUSE : Mme FISCHER pouvoir donné à Mme BRESSANELLI

Mme TARGET pouvoir donné à Mme LOUREIRO

ABSENTS : M BLANCHARD, Mme DILLMANN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MARTINI

**AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC LE REPRESENTANT DE L'ETAT POUR
LA TELETRANSMISSION DES ACTES AU CONTROLE DE LEGALITE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le déploiement de la télétransmission des actes des collectivités territoriales au contrôle de légalité dans le département de l'Essonne,

Considérant que la ville de Saint Maurice Montcouronne est désireuse de participer activement à ce processus de dématérialisation qui constitue une modernisation de l'administration et contribue au développement de l'administration électronique,

Considérant que pour mettre en œuvre la télétransmission des actes au contrôle de légalité, une convention doit être conclue entre la collectivité et la Préfecture pour déterminer la date de raccordement de la collectivité, la nature et les caractéristiques des actes transmis par cette voie, les engagements respectifs de la collectivité et de la Préfecture pour le fonctionnement de ce processus,

Considérant que toute modification de la convention ou de la nomenclature fera l'objet d'un avenant,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention entre la ville et le représentant de l'Etat pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité selon les conditions définies ci-dessus,

AUTORISE le Maire à signer cette convention de télétransmission et ses éventuels avenants à venir.

MODIFICATION DES HORAIRES DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il envisage de modifier les horaires d'ouverture au public ainsi que les horaires de travail des agents de la mairie selon les plages horaires figurant sur les tableaux joints à la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les rythmes de travail des agents communaux et les plages horaires d'ouverture au public de la mairie décrits sur les tableaux joints,

DIT que cette mesure prendra effet à compter du 1^{er} mars 2018 jusqu'au 31 juillet 2018 et qu'un bilan sera établi à l'issue de cette période.

**Motion contre la fermeture des hôpitaux publics
de proximité de Juvisy-sur-Orge, Longjumeau et Orsay**

Les différentes lois intervenues ces dernières années et particulièrement la dernière en date portée par l'actuelle ministre de la Santé, conduisent à rendre obligatoire, à partir du mois de juillet 2017, l'appartenance à un Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) pour tout établissement de la Fonction Publique Hospitalière.

Ainsi à proximité de notre territoire, les hôpitaux de Longjumeau, Juvisy-sur-Orge et Orsay, fréquentés par de nombreux habitants du Pays de Limours, du Val d'Orge, de l'Arpajonnais et du Dourdannais sont menacés de fermeture par la création d'un établissement unique sur le plateau de Saclay à l'horizon 2024.

Considérant que le projet de fusion des hôpitaux de Juvisy-sur-Orge, Longjumeau et Orsay avec une nouvelle structure sur le plateau de Saclay, a pour objectif annoncé de réduire le personnel et le nombre de lits ;

Considérant que ce choix va provoquer un éloignement des infrastructures et donc des risques sanitaires en regard des distances à parcourir pour les patients ;

Considérant notre attachement au service public de santé, garant de la solidarité et de l'équilibre du territoire pour répondre aux besoins en soins des Essonnais et notre opposition aux fermetures de services comme aux réductions d'effectifs pour des raisons d'ordre prioritairement comptables s'inscrivant dans les objectifs de « baisse de la dépense publique » ;

Il vous est proposé de voter une motion contre la fermeture des hôpitaux de Longjumeau, Juvisy-sur-Orge et Orsay.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que les différentes lois intervenues ces dernières années et particulièrement la dernière en date portée par l'actuelle ministre de la Santé, conduisent à rendre obligatoire, à partir du mois de juillet 2017, l'appartenance à un Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) pour tout établissement de la Fonction Publique Hospitalière ;

CONSIDERANT à proximité de notre territoire, les hôpitaux de Longjumeau, Juvisy-sur-Orge et Orsay, fréquentés par de nombreux habitants du Pays de Limours, du Val d'Orge, de l'Arpajonnais et du Dourdannais sont menacés de fermeture par la création d'un établissement unique sur le plateau de Saclay à l'horizon 2024

CONSIDERANT que le projet de fusion des hôpitaux de Juvisy-sur-Orge, Longjumeau et Orsay avec une nouvelle structure sur le plateau de Saclay, a pour objectif annoncé de réduire le personnel et le nombre de lits ;

CONSIDERANT que ce choix va provoquer un éloignement des infrastructures et donc des risques sanitaires en regard des distances à parcourir pour les patients ;

CONSIDERANT que les élus sont attachés au service public de santé, garant de la solidarité et de l'équilibre du territoire pour répondre aux besoins en soins des Essonnais et s'opposent aux fermetures de services comme aux réductions d'effectifs pour des raisons d'ordre prioritairement comptables s'inscrivant dans les objectifs de « baisse de la dépense publique » ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

EXIGE le maintien total des activités de soins dans les hôpitaux de Juvisy-sur-Orge, Longjumeau et Orsay.

REAFFIRME la volonté que soit maintenue sur les sites de Juvisy-sur-Orge, Longjumeau et Orsay une offre de soins de proximité, de qualité et sécurisée.

RENOUVELLE son soutien et sa solidarité à la communauté hospitalière et aux usagers qui refusent les fermetures de services hospitaliers et/ou la suppression de lits sur le département de l'Essonne.

Question diverses

La séance est levée à 22h30